

## Documents et renseignements protégés

Le Personnel des fonds non publics, Forces canadiennes et le MDN suivent les catégories et les règlements définis par le gouvernement du Canada concernant la manipulation et l'entreposage de l'information. Le gouvernement du Canada a établi deux catégories de sensibilité, chacune comportant ses propres exigences en matière de manipulation et d'entreposage. Les niveaux **Protégé** et **Classifié** reposent sur les exemptions stipulées dans la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, et correspondent aux degrés de préjudice qu'une divulgation non autorisée pourrait causer aux personnes, aux organisations ou à l'intérêt national.

Puisque nous partageons tous la responsabilité de veiller à ce que l'information sensible, protégée et classifiée soit bien manipulée, nous vous demandons de respecter les lignes directrices suivantes.

L'information publique est disponible pour tous et ne nécessite aucune protection. Elle ne requiert aucune mention de sécurité et les personnes qui la manipulent n'ont pas besoin d'habilitation de sécurité. Elle peut être transmise par courriel normal et être entreposée dans n'importe quel type de contenant. Par exemple, notons les notes de service à tous les employés et les annonces générales.

L'information est désignée PROTÉGÉ si sa divulgation peut causer préjudice sans nuire à l'intérêt national. On compte trois niveaux de classification PROTÉGÉ, soit les suivants :

Lignes directrices	PROTÉGÉ A	PROTÉGÉ B	PROTÉGÉ C
Risque/blessure	Renseignements dont la divulgation pourrait vraisemblablement causer un <b>préjudice minime</b> sans nuire à l'intérêt national	Renseignements dont la divulgation pourrait vraisemblablement causer un <b>préjudice grave</b> sans nuire à l'intérêt national.	Quantité très limitée de renseignements dont la divulgation pourrait vraisemblablement causer un <b>préjudice extrêmement grave</b> sans nuire à l'intérêt national.
Exemples	Renseignements personnels : <ul style="list-style-type: none"> <li>• noms</li> <li>• adresses domiciliaires</li> <li>• numéros de téléphone personnels</li> <li>• salaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• perte de réputation ou avantage concurrentiel</li> <li>• renseignements d'ordre médical, psychiatrique ou psychologique</li> <li>• renseignements relatifs aux finances, revenus, biens ou soldes bancaires d'une personne</li> <li>• recommandations ou évaluations personnelles</li> <li>• convictions politiques d'une personne, associations dont elle fait partie ou son train de vie, etc.</li> </ul>	Renseignements de nature criminelle ou qui pourraient menacer la vie

Manipulation	L'information peut être transmise par courriel normal, déchetée à la main, postée dans une enveloppe simple par courrier de première classe, envoyée au moyen d'un télécopieur normal et entreposée dans n'importe quel type de contenant.	L'information doit être transmise et entreposée dans un format chiffré (ICP), déchetée au moyen d'un appareil approuvé par le Conseil du Trésor, envoyée par télécopieur à une personne dont la présence est confirmée, postée de sorte qu'une signature est exigée et entreposée dans un contenant approuvé par le Conseil du Trésor.	L'information ne peut être traitée, entreposée ou transmise sur des systèmes désignés; elle doit être manipulée sur un ordinateur accrédité, postée dans une enveloppe double, déchetée au moyen d'un dispositif approuvé par le Conseil du Trésor et entreposée dans un contenant approuvé par le Conseil du Trésor.
--------------	--	--	---

**Veillez noter que**, quotidiennement, la majorité des employés manipulent de l'information publique ou Protégé A. L'information désignée Protégé B est surtout manipulée par la gestion supérieure et les gestionnaires des ressources humaines.

Les employés du Personnel des fonds non publics, Forces canadiennes ont une cote de fiabilité approfondie, qui est nécessaire pour la manipulation de tous les niveaux de classification PROTÉGÉ.

L'information classifiée comprend les documents qui peuvent causer un préjudice au Canada s'ils sont compromis. Ils portent la mention CONFIDENTIEL, SECRET ou TRÈS SECRET, selon le degré de préjudice qu'ils pourraient causer. Il est important de noter que très peu de renseignements au sein de notre organisation comportent ce niveau de classification. Des notes de synthèse, des avant-projets de loi et des activités de défense présentement en cours sont des exemples de renseignements classifiés.

Si vous manipulez ou prévoyez manipuler des renseignements classifiés, veuillez communiquer avec votre gestionnaire des ressources humaines pour obtenir les lignes directrices.